



est ce que j'ai droit ou pas a la succession?

Par **termitator**, le **06/11/2009** à **18:47**

bonsoir

je fait parti d'une succession ,je récupère la part de mon père qui est décédé il y a plus de 12 ans,cette part c'est la succession de mon grand père qui avait 2 enfant d'une union précédente,il s'est remarié et a eu avec cette dame 3 enfant et on achetés en commun une maison.

a ce jour j'ai été contacte par un notaire pour les droit de succession ,j'ai donné mon accord pour vendre la maison comme tout les héritiers,et peu après le service notarial me téléphone en me disant que je ne suis peut être pas héritiers si mon père na pas été adopter par cette dame ou je pense plus familièrement reconnu .

Est ce que cela est légal sachant qu'il ont achetés la maison en commun,c'est la première fois que j'entend cela merci de me donner des compléments d'information.

Par **JURISNOTAIRE**, le **06/11/2009** à **19:08**

Bonsoir, Termitator.

Pour pouvoir vous répondre correctement et efficacement, il faudrait pouvoir examiner un bon nombres de pièces: titres de propriété, copies complètes d'actes de l'état civil avec leurs mentions marginales, pièces successorales de votre grand-père;
Et je crains que ceci ne dépasse et déborde du cadre de ce site.

Votre bien dévoué.